Plan Local d'Urbanisme de JONZIER-EPAGNY







Première réunion publique de concertation

14 juin 2016

La procédure de révision du PLU

Délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision

Phase d'études : en cours

- Diagnostic et projet d'aménagement et de développement durables
- Projet réglementaire : plans de zonage, règlement et orientations d'aménagement et de programmation

Délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet de PLU

Consultation des personnes publiques associées

Enquête publique

Délibération du Conseil Municipal approuvant le projet de PLU

Les compétences du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide des choix d'urbanisme en :

- respectant les principes de développement durable du Code de l'Urbanisme, (article L101-2 du Code de l'Urbanisme)
- respectant les orientations du Schéma de Cohérence Territorial du Genevois,
- respectant les orientations des autres documents de niveau supérieur,
- tenant compte des avis des personnes publiques associées : l'Etat, les chambres consulaires, le Conseil Départemental, le Conseil Régional.

Le SCOT du GENEVOIS approuvé en 2013

Armature urbaine du Genevois composée de **trois** catégories :

- · ville élargie,
- bourgs,
- villages et hameaux,

JONZIER EPAGNY:

village et hameaux

Le SCOT du GENEVOIS approuvé en 2013

Les principales orientations du SCOT s'appliquant à Jonzier -Epagny

Organiser une consommation foncière raisonnée

 3 hectares maximum de zones d'extension sur les 10 prochaines années situées prioritairement à Jonzier

Traduire l'armature du territoire par une diversité de typologies urbaines

Préserver la biodiversité et les milieux naturels

Garantir le maintien de l'agriculture

Le SCOT du GENEVOIS approuvé en 2013

Les principales orientations du SCOT s'appliquant à Jonzier – Epagny

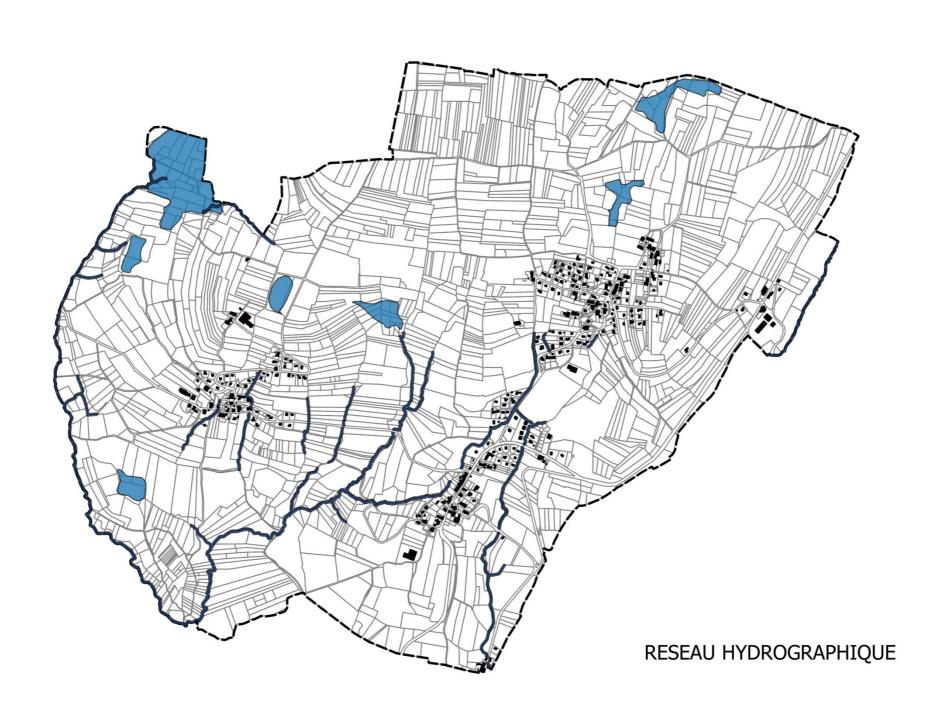
Maitriser la gestion des ressources

- préserver les zones humides,
- préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau,
- améliorer la gestion des eaux pluviales,
- améliorer la gestion des déchets,
- prévenir les risques naturels et technologiques.

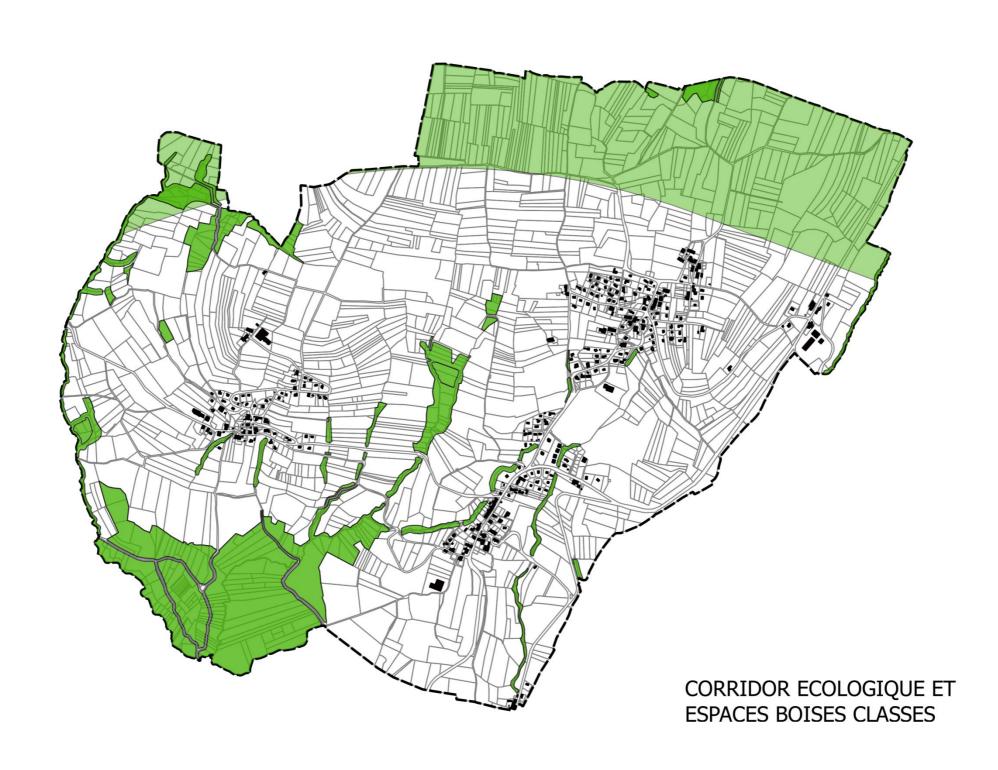
Diagnostic de la commune

- Les milieux naturels
- Le paysage
- L'analyse urbaine
- L'analyse socio économique

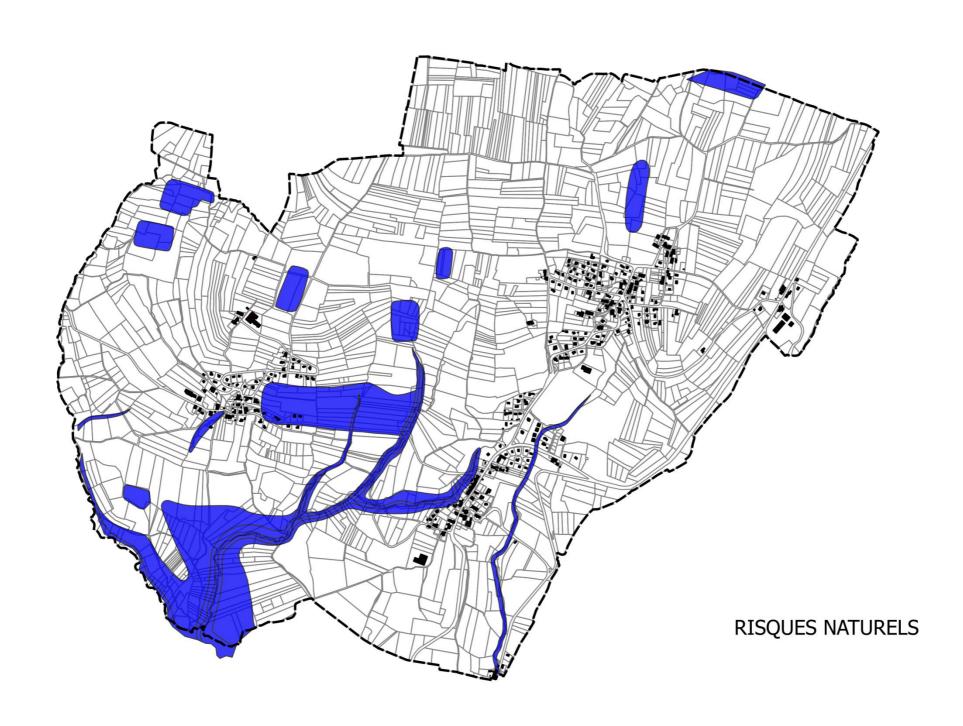
Les milieux naturels



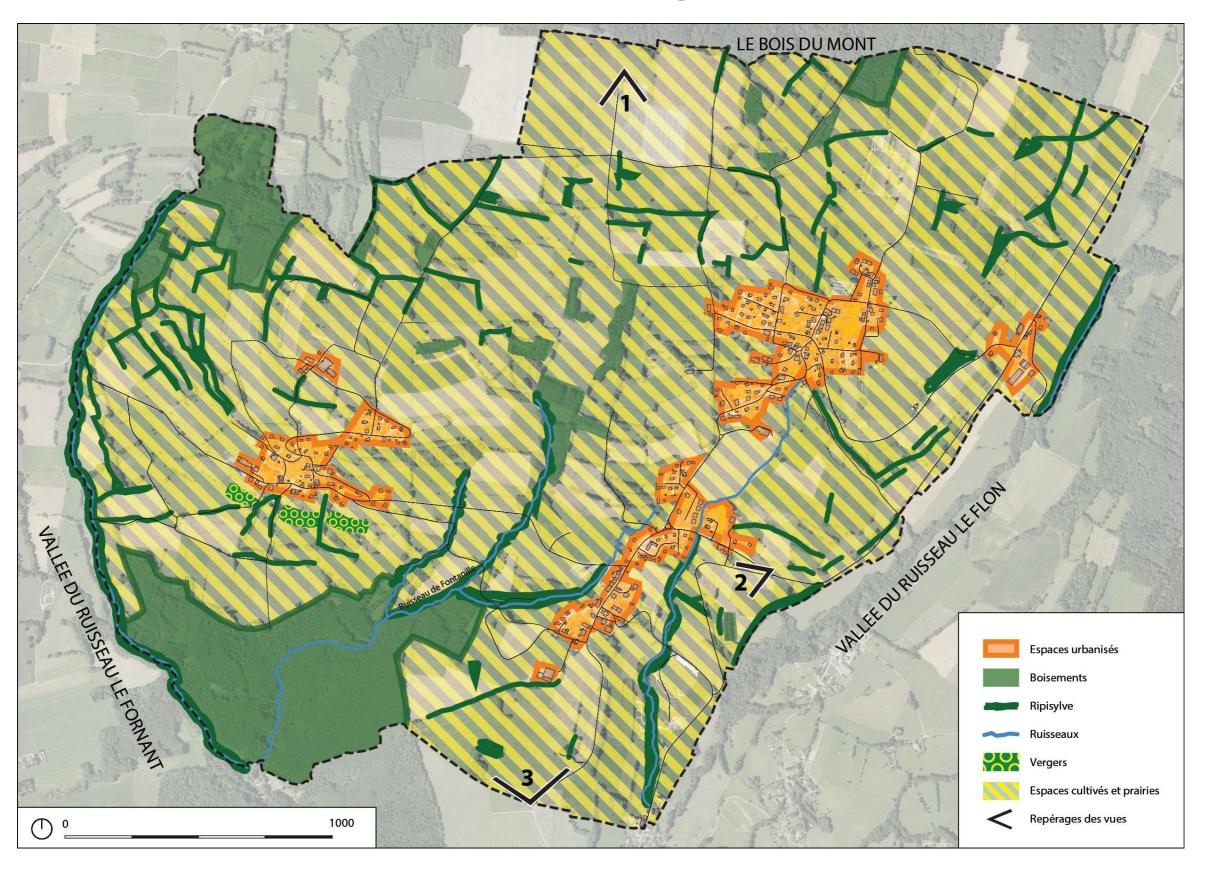
Les milieux naturels



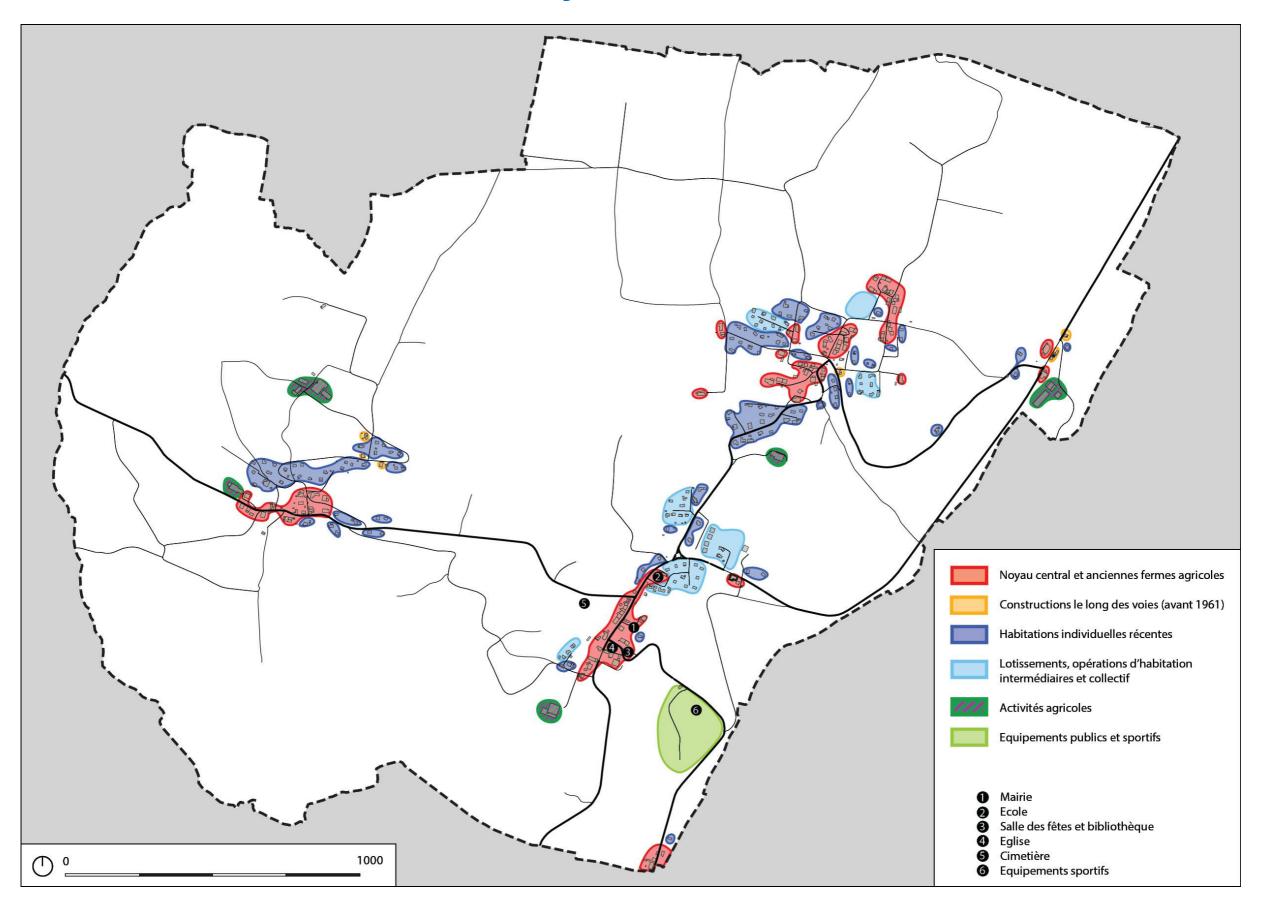
Les milieux naturels



Le paysage



L'analyse urbaine



Les noyaux anciens



D 992 - Mont Sion



D 992 / C1 - Jonzier / carrefour vers Vigny



D 992 - Jonzier / route de Novery



D 34 - Epagny / Route d'Epagny



D 34 - Epagny / Route d'Epagny



D 34 - Route d'Epagny en direction de Jonzier



C1- Route de Vigny / Jonzier



C1- Route de Vigny / Vigny



C1 / Route de la Grotte / Vigny

Les extensions récentes



Jonzier - Place des Souvenirs



Jonzier - Voie privée depuis route de Vigny



Jonzier - Route du Long Perrier



Epagny – Route d'Epagny



Epagny - Route du Mont



Epagny / Pélan - Route du Mont



Vigny - Chemin du Sojard



Vigny - Route du Champ à La Moine

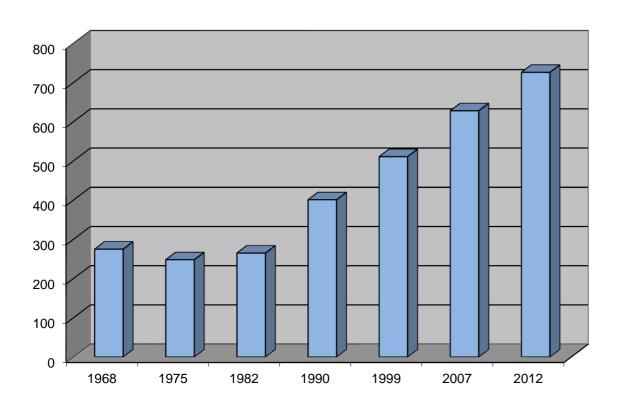


Vigny / Les Crêts - Chemin du Niez

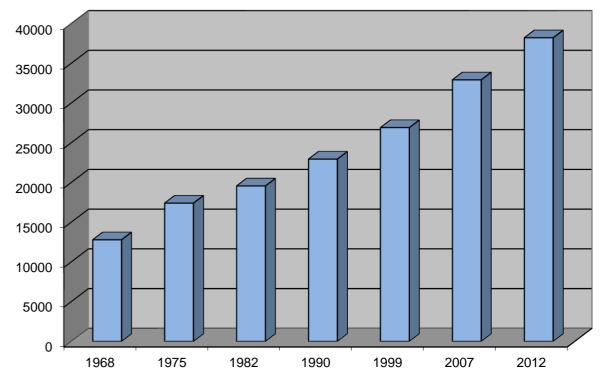
Démographie

Une forte croissance démographique sur les dernières périodes

Commune de Jonzier- Epagny



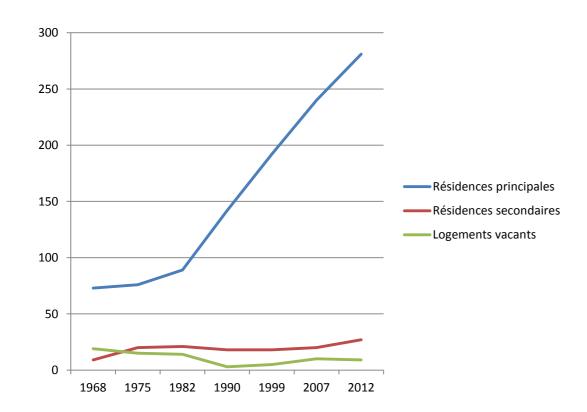
Communauté de Communes

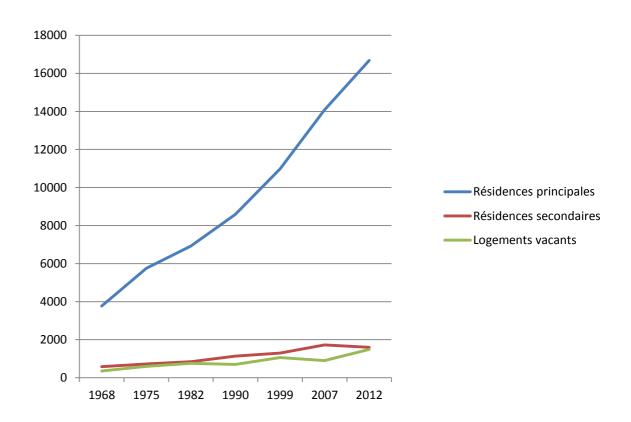


Une très forte augmentation des résidences principales

Commune

Communauté de Communes





Une population jeune

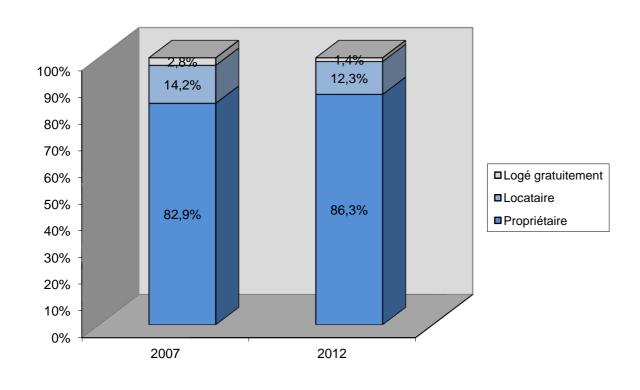
Commune: évolution de la population par âge					
Structure par tranche d'âge	2007		2012		
0 - 14 ans	140	22,30%	165	22,80%	
15 - 29 ans	108	17,30%	115	15,80%	
30 - 44 ans	15	24,80%	172	23,70%	
45 - 59 ans	146	23,20%	175	24,10%	
60 -74 ans	55	8,70%	75	10,40%	
75 ans et plus	23	3,70%	23	3,10%	

Commune de Jonzier-Epagny

Structure par tranche d'âge	2012		
0 - 14 ans	7749	20,37%	
15 - 29 ans	7063	18,57%	
30 - 44 ans	9541	25,09%	
45 - 59 ans	7517	19,76%	
60 -74 ans	4451	11,70%	
75 ans et plus	1713	4,50%	

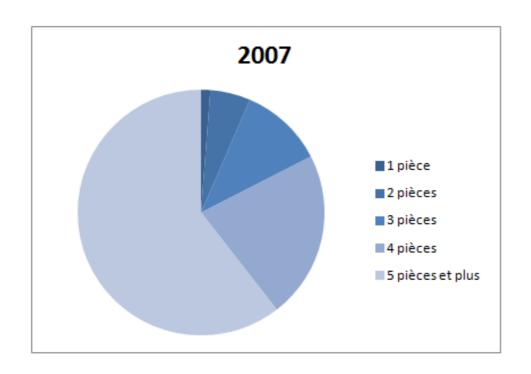
Communauté de Communes

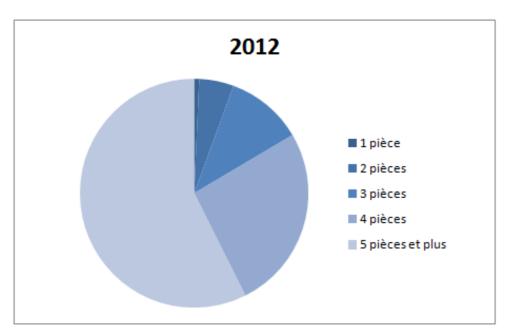
Une forte proportion des propriétaires



- Un parc de logements sociaux en augmentation
- Premier PLH : La commune a réalisé son objectif soit 12 logements locatifs sociaux entre 2006 et 2011
- Objectif du 2^{ème} PLH : réaliser au minimum 8 logements :
 - En locatif 4 PLUS et 1PLS
 - En accession sociale: 3

Une majorité de grands logements





 Une très légère diminution de la proportion des grands logements de 5 pièces et plus

 Une légère augmentation de la part des 2 et 3 pièces

Le projet d'aménagement et de développement durables

Les orientations des politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme de la commune

- Maîtriser le développement urbain et l'organiser de façon progressive
- Renforcer et densifier le pôle de centralité du chef-lieu
- Préserver la qualité du cadre de vie
- Prendre en compte les risques naturels
- Diversifier les formes urbaines

Le projet d'aménagement et de développement durables

Les orientations des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

- Préserver le fonctionnement écologique du territoire
- Préserver les terres agricoles
- Assurer la gestion des eaux pluviales

Le projet d'aménagement et de développement durables

Les orientations générales thématiques

Habitat

✓ Permettre un parcours résidentiel varié et complet dans la commune

Transports et déplacements

- √ Sécuriser les déplacements
- ✓ Développer la desserte en transports en commun
- √ Valoriser et récréer des itinéraires de déplacements piétons cyclistes

Equipement commercial

✓ Favoriser le maintien et le développement de commerces et services de proximité

Développement économique

- ✓ Permettre le développement et l'accueil d'entreprises
- ✓ Permette le développement des activités agricoles existantes
- ✓ Encourager l'activité touristique

Loisirs

✓ Conserver un bon niveau d'équipements de loisirs

Les prochaines étapes de la révision du PLU

- La poursuite de la phase études
- La poursuite de la concertation
 - ✓ La mise à disposition des documents du PLU
 - ✓ La mise à disposition d'un registre de concertation
 - ✓ La deuxième réunion publique de concertation
- Le PLU arrêté et le bilan de la concertation
- L'enquête publique
- Le PLU approuvé